

Journal d'Auvillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

ÉDITO

UNE CHAPE DE TRISTESSE EST TOMBÉE SUR NOTRE CITÉ EN CET ÉTÉ 2010

Toute une population a accompagné les familles GARRIGOU-GRANDCHAMP et ESCUDIER dans la douleur, dans la dignité et le recueillement. Cependant, pour chacune de ces familles, et pour nous tous, il reste dans l'épreuve, l'espoir, la confiance en l'avenir. Les liens qui se créent, en ces circonstances sont empreints de compassion, certes, mais aussi de solidarité et de réflexion individuelle.

La création d'une quatrième classe à l'école élémentaire fait partie des rares bonnes nouvelles en cette période difficile. Il y a six ans, les effectifs en baisse laissaient présager une suppression de classe. Les élèves de Saint-Michel devaient être orientés vers un regroupement pédagogique à trois niveaux (Caumont, Saint-Arroumex et Angeville). Un sérieux effort a été fait pour convaincre le Conseil Général d'abandonner ce projet pour, plutôt, transporter ces élèves vers l'école d'Auvillar. A ce jour notre école peut travailler dans d'excellentes conditions, mais cela a demandé de la vigilance et de la pugnacité.

Bravo à l'équipe pédagogique, maternelle et élémentaire, avec laquelle j'ai eu le plaisir de travailler dans la convivialité et l'estime réciproque.

Concernant les débordements de toutes sortes, cet été a été marqué d'un point d'orgue : incivilités, certes, mais cela n'est pas nouveau. Chaque élu peut être un jour ou l'autre, confronté à ce problème.

Je vous invite tous, administrés et élus plus que tout un chacun, à réfléchir à toutes ces attitudes agressives ou malveillantes afin, je le souhaite, de trouver une alternative positive et constructive.

Je reste malgré tout confiant. Tout échange contradictoire devrait toujours se dérouler dans un respect mutuel.

Michel DELRIEU

UN MOT DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

• Réhabilitation des rues du centre ancien, Tranche 1

La communauté de commune qui a la compétence voirie, assurera la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de ce dossier de réhabilitation.

La mairie gardant à sa charge, uniquement la partie réseaux.

Après quelques mois de retard dus aux délais de consultation des entreprises, le chantier va démarrer mi Octobre, pour se terminer début Mars 2011.

Cette tranche de travaux débutera par la rue Saint-Pierre, Petite rue Lagarde, rue du Palais, place du Palais, rue Obscure pour finir par la rue de l'Eglise.

Par avance, nous remercions les Auvillais pour leur compréhension et leur patience durant les mois qui viennent.

• Aire de jeux sur la place du Château

Courant Septembre, un revêtement synthétique va être réalisé ainsi que le remplacement de 2 jeux balançoires, afin que l'aire de jeux soit encore plus conviviale pour les enfants.

• Mur du jardin Michaud

Après le mur de clôture de la Chapelle Sainte-Catherine, réalisé avec brio par nos employés municipaux, c'est maintenant le mur du jardin Michaud qui va être restauré.

Réalisation au 4^{ème} trimestre 2010.

• Eglise Saint-Pierre

Les fissures découvertes sur le mur (intérieur et extérieur) après la dépose du retable, ont été restaurées fin août.

La restauration du retable suit son cours, nous comptons sur une réinstallation au dernier trimestre 2011.

• Le Colombarium

La réalisation du Colombarium au cimetière aura lieu durant l'automne 2010.



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2010

Eglise Saint-Pierre – travaux d'entretien

En attendant la remise en place du retable, actuellement en restauration, il est nécessaire de procéder à la restauration du mur et plus particulièrement la reprise des fissures derrière l'autel. Ces travaux ont été évalués par l'Entreprise CORREA à 4725.72 € HT. et devraient être programmés pour 2010.

Le plan de financement serait le suivant :

-D.R.A.C. 2 362.87 €

-Conseil Général 1 181.43 €

-Commune 590.71 €

-Communauté de Communes 590.71 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté.

• Budget communal – Régularisation d'écritures comptables

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par acte en date du 3 mai 2010 la commune a signé l'acte de vente de l'immeuble cadastré sous le N°B310 sis rue de l'horloge au profit de Mme CHALAL, moyennant le prix de 24 000 € déduction faite des divers frais d'expertises (termes, amiante...) qui s'élèvent à 530 €.

Cette recette n'étant pas prévue au budget il y a lieu d'ouvrir les crédits suivants :

R Art.024- Produits de cession + 23 470 €

D Art.2128 + 12 470 € (aire de jeux)

D Art.2313 + 11 000 € (électricité Chapelle du port)

A la demande de la Trésorière, il apparaît que le bilan de la commune fait état d'une somme de 39 865.27 € à l'article 238 (Travaux pour le compte de tiers).

Cette somme correspond aux fonds de concours versés par la commune à l'Etat lorsque celui-ci a réalisé des travaux de restauration et d'entretien de l'église. Il convient que le patrimoine de la commune retrace cette dépense. Il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

D Art 21318 - Eglise 39 866 €

R Art 238 Travaux pour compte de tiers 39 866 €

Il s'agit d'une opération budgétaire d'ordre qui n'aura aucune incidence sur la situation financière de la commune et sur les résultats comptables de 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés.

• Subvention à l'Association Résonances des Arts :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de satisfaire la demande de cette association en allouant une subvention de 800 €.

• Création de trottoir, demande de subvention :

La construction de l'habitation neuve route de Castel étant maintenant terminée, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal à l'instar de ce qui a été effectué dans la traversée du village, d'aménager le trottoir en gravillons lavés. Le montant de la dépense s'élève à 6754 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté et sollicite auprès de la Communauté de Communes des 2 Rives une subvention la plus élevée possible.

• Aire de jeux

L'aire de jeux pour enfants située Place du Château nécessite divers aménagements. Le montant de la dépense est estimé à 15 000€ HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté et sollicite auprès de la Communauté de Communes des 2 Rives une subvention la plus élevée possible.

• Constitution du jury d'assises pour 2010

Conformément à la loi, il a été tiré au sort à partir de la liste électorale, le nom des trois personnes qui constitueront la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2011. Il s'agit de :

- M^{me} Ginette Bordarie épouse Rusyn - n°89

- M. Alfred Moïse Durrens - n°242-

- M. Ali Zidelmal - n° 698.



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2010

• Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission de M. Bernard Robert

Le conseil municipal a acté le non remplacement, dans l'immédiat de l'adjoint démissionnaire et à porter ainsi le nombre de postes d'adjoints à 3.

• Adhésion de la commune à l'association des territoires traversés par la LGV

Dans la perspective de la réalisation de la ligne LGV, la Commune doit être en mesure d'assurer la défense de ses intérêts et de ceux de ses administrés.

Une association a été créée le 12 juillet 2010 regroupant les communes traversées par la LGV-GPSO au regard du fuseau 1000 mètres.

Sa mission est de :

► Défendre les intérêts collectifs des territoires traversés par l'expression coordonnée de positions communes.

► D'analyser de façon coordonnée les propositions de R.F.F., de mieux appréhender les impacts, d'obtenir les compensations les plus appropriées.

► D'utiliser toutes les voies de recours et de défense des intérêts collectifs des territoires traversés et de représenter l'association en justice.

Le conseil municipal a :

- Approuvé les statuts de ladite association.

- Décidé d'adhérer à « L'Association des territoires traversés par la LGV-GPSO ».

- Désigné deux délégués en les personnes de Michel DELRIEU et Jean-Michel MONESTES.

Voir article page 3.

Requalification des rues du centre - Anciens réseaux - Choix de l'entreprise

La date limite de remise des offres était fixée au 6 Août 2010 Il a été constaté la remise de 6 offres. La commission Travaux » réunie le 10 Août 2010 à 14H a procédé à l'ouverture des plis.

Après vérification des offres par le Cabinet ROUILLARD,

celle de l'entreprise ESBTP, dont le montant s'élève à 49 839€ HT, est jugée économiquement la plus avantageuse. Le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché correspondant.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

La loi 2009-526 du 12 Mai 2009 a modifié l'article L 1213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le sens où la population à prendre en compte pour le calcul est la population totale et non plus la population municipale.

La population totale au dernier recensement est de 1037 habitants, la population municipale de 977. L'indemnité allouée au Maire est donc celle comprise dans la tranche de population de 1 000 à 3 499 habitants.

Le conseil municipal a décidé de fixer à compter du 1^{er} octobre 2010 le montant des indemnités des élus à :

- Indemnité du Maire : M. Michel Delrieu 43% de l'indice brut 1015, soit 1634.63 €.

- Indemnité des Adjoints : M. Olivier Renaud, M. Gilles Compagnat, M. Alain Arnosti 16.50% de l'indice brut 1015, soit 627.24 €.



INFORMATIONS DE LA MAIRIE

• Inscription sur les listes électorales

Toute personne, française ou européenne, nouvellement arrivée dans la commune ou qui aura 18 ans avant le 28 février 2011, peut s'inscrire sur les listes électorales de la Mairie. Les justificatifs à produire sont :

- Carte d'identité ou titre de séjour

- Justificatif de domicile.

• Recensement militaire

Tout jeune, fille ou garçon doit se faire recenser en Mairie dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

Pièce à produire : Carte d'identité ou livret de famille.

• Information aux personnes âgées

Le 11 octobre 2010 de 16H à 18H à la salle des fêtes d'Auvillar, la gendarmerie organise pour l'ensemble des personnes âgées du canton une réunion d'information, concernant la sécurité (vols, cambriolage, escroqueries de toute nature, ventes forcées etc..)

• Aide départementale aux collégiens

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne peut octroyer une aide à votre enfant collégien sous certaines conditions...

Pour bénéficier de cette aide, 3 conditions :

- Fréquenter une classe dans un collège public ou privé.

- Bénéficier d'une bourse nationale au taux 2 ou 3 ou être interne dans un collège du Tarn-et-Garonne.

- L'un au moins des parents doit résider dans le Tarn-et-Garonne.

75€ par an pour un élève boursier d'Etat au taux 2

150€ pour un élève boursier d'Etat au taux 3

100€ par an pour un élève interne

Les imprimés de demande sont à retirer en Mairie, et doivent être renvoyés avant le 15/12 au Conseil Général.



SERVICE "POINT VERT" À AUVILLAR

Le salon de thé E ULTRÉIA place du château propose le service Point vert du Crédit Agricole.



TRIBUNE

" Bien vivre ensemble à Auvillar "

Ces derniers temps, notre village a été le témoin de quelques altercations opposant certains de vos élus à certains de nos concitoyens. Ces événements, parfois violents, ont conduit les membres du Conseil Municipal à s'interroger sur ce type de comportement afin de rechercher la meilleure réponse à y apporter.

Plutôt que d'ignorer ces événements et laisser la rue les nourrir de ses commentaires, il nous a semblé plus judicieux de les aborder sans détour dans cette tribune et d'appeler chacun, citoyen mais aussi élu, à la réflexion, à la mesure et au sens de la responsabilité.

Nous tenons donc à rappeler à l'ensemble de nos concitoyens que nous, élus, sommes au service des Auvillais. Qu'à ce titre, nous avons pris la responsabilité d'intervenir dans la vie publique, non pour satisfaire un goût immodéré (et illusoire) pour le pouvoir, mais pour défendre l'intérêt général et contribuer par notre modeste participation au "mieux vivre ensemble".

Ce rôle n'est pas toujours facile à tenir et il n'est pas toujours bien compris par la population car il implique parfois, une intervention personnelle de l'un d'entre nous, soit pour faire cesser un trouble, soit pour rappeler une règle. Il n'est pas facile à tenir parce qu'il requiert du tact voire de la diplomatie. Il requiert également une certaine fermeté. Et chacun comprendra que l'équilibre relève d'un subtil dosage qu'il conviendra de surcroît d'adapter à la personnalité de l'interlocuteur.

Qui plus est, ces interventions dérangent par principe ceux qui en sont l'objet car elles viennent perturber une facilité que l'on s'était accordée, une habitude qui s'était installée.

Quelque soit l'irritation que ces interventions peuvent inspirer, il est inacceptable que celle-ci se traduise par des insultes ou des menaces physiques adressées à un élu. Comme il serait inacceptable qu'un élu s'abaisse à de tels comportements. Et comme il est inacceptable dans notre société de concevoir que les rapports entre les individus puissent prendre cette forme.

Ces débordements estivaux nous conduisent donc à nous interroger sur la place, la responsabilité et le rôle de chacun dans notre société. A l'heure où le comportement de notre jeunesse est souvent critiqué, il est regrettable que ces débordements qui restent fort heureusement isolés, soient le fait d'une frange de la population qui peut difficilement prétendre de sa jeunesse ou de son inexpérience.

Nous invitons donc chaque Auvillais, et plus particulièrement les personnes concernées, à réfléchir sur ce sujet.

Et nous prenons également, nous, élus, l'engagement de réserver à ce type d'intervention l'attention, la compréhension et la pédagogie indispensables au maintien de la communication avec la population. Sans renier notre priorité qui reste bien entendu la défense de l'intérêt général.

Le Conseil Municipal

C'EST LA VIE...

Naissance

• le 28/07/2010 à Agen - **LEVEN** Chiara Pauline Roberte

Décès

• le 07/02/2010 - **DELTHIL** Noélie à Langoiran

• le 11/07/2010 à Auvillar

GARRIGOU-GRANDCHAMP Manon

GARRIGOU-GRANDCHAMP Guillaume

GARRIGOU-GRANDCHAMP Marlène

• le 13/07/2010 - **GARRIGOU-GRANDCHAMP** Grégoire

• le 20/07/2010 à Toulouse - **CUESTA** Robert

• le 04/09/2010 à Donzac - **ESCUDIER** Julien

• le 20/09/2010 à Agen - **LAURENS** Ismael

• le 20/09/2010 à Pommevic - **COUR** Andrée



CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE COMMUNES RIVERAINES DE LA LGV

Les communes se regroupent en association pour mieux se défendre face à l'opérateur Réseau Ferré de France. La population de trente-et-une communes du département est concernée par le passage de la future ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV). C'est pour défendre ses intérêts qu'une association dite « des territoires traversés par la LGV » a été créée. « Cette association a pour vocation à se structurer rapidement en syndicat mixte » a clairement souligné son président, Alain Belloc, maire de Pompignan. « Elle a pour objet d'agir, de façon coordonnée entre les collectivités membres, dans le but de mieux appréhender les impacts de la LGV sur les territoires traversés. Elle a donc pour mission de défendre les intérêts collectifs par l'expression de positions communes ; d'analyser, toujours de façon coordonnée, les propositions de Réseau ferré de France (RFF), de mieux appréhender les impacts et d'obtenir les compensations les plus appropriées ; Enfin d'utiliser toutes les voies de recours et de défense des intérêts collectifs et de représenter l'association en justice. » *La commune d'Auvillar fait partie de cette association. A quand une association des riverains privés?*

Le conseil d'administration a la composition suivante : Alain Belloc (Pompignan - président); Denis Lopez (Lacourt Saint-Pierre - secrétaire); Michel Delrieu (Auvillar - trésorier); Vice-présidents : Jean-Louis Ibres (Bressols); Michel Weill (Montbeton); Alain Molinié (Saint-Porquier); Bernard Dagen (Castelsarrasin); Jean-Claude Raynal (Montbartier); Christian Astruc (Dunes); Jean-Claude Giavarini (Castelmeyran); Joël Capayrou (Saint-Nicolas de la Grave); Marie-Claude Nègre (Campsas).



LEVÉE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL INTERDISANT LA CONSOMMATION DE L'ANGUILLE

Plus d'interdiction de consommer l'anguille de Garonne. L'arrêté préfectoral levant l'interdiction de consommer et de commercialiser les anguilles pêchées dans la Garonne sur la section comprise entre la limite administrative du Lot-et-Garonne et les barrages de Malause et du canal de fuite de l'usine hydroélectrique de Golfech a été promulgué le 08/06/2010.

La Municipalité met tout en œuvre pour trouver un successeur au Docteur Christine Sautéde. Voici l'annonce que nous avons fait passer sur les sites Internet spécialisés.

La Cité

d'Auvillar

l'un des plus beaux villages de France

Recherche

un médecin généraliste

**pour assurer la succession
du médecin actuel,
qui fait valoir son droit à la retraite
le 31 décembre 2010.**

Pour plus de renseignements :
Visitez notre site : www.auvillar.fr
ou téléphonez à la mairie au
05.63.39.57.33



SOIRÉE GOSPEL LE 9 OCTOBRE

Salle des fêtes à 21 heures- Tarif : 10 €- Gratuit moins de 12 ans. Composé d'une trentaine d'éléments de plusieurs nationalités, le "Gospel Blue Note" propose les standards incontournables du Gospel avec des arrangements très modernes ainsi que des titres de la nouvelle génération Gospel.

C'est en 2004 que quelques passionnés de Gospel décident de monter leur propre groupe.



NOUVEL ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le stationnement est désormais interdit en permanence sur la place de la halle et sous les cornières. Répondant aux demandes pressantes des riverains, ainsi que de la grande majorité des Auvillais, la municipalité a mis en oeuvre le 19 juillet, un **nouvel arrêté municipal interdisant le stationnement des véhicules sur l'ensemble de la place de la halle tout au long de l'année et 24h/24. L'interdiction de stationner est étendue à la rue de l'horloge et la rue Saint-Pierre.** Le stationnement est autorisé sur les places de parking matérialisées. L'arrêt pour une durée limitée à quinze minutes est autorisé pour les riverains, les personnes à mobilité réduite et les livraisons. La municipalité demande à tous les Auvillais de respecter et de faire respecter cette mesure qui va dans le sens du « bien vivre ensemble ». Nous demandons particulièrement aux commerçants de sensibiliser leur clientèle au respect de l'interdiction de stationner. La réflexion globale sur la circulation dans le centre ancien se poursuivra dès que les travaux de réhabilitation de la voirie seront terminés. Dans le cadre du pouvoir de police que lui donne la loi, le Maire se réserve le droit de faire appel à la gendarmerie pour faire respecter les dispositions de l'arrêté.

SAISON ESTIVALE 2010 quelques chiffres clé...

Avant de plonger irrémédiablement dans nos activités automnales, un petit point sur la saison touristique, en quelques chiffres :

Depuis le début de cette année, ce sont près de 19 000 personnes qui ont été accueillies à l'office du tourisme.

Après un printemps timide, peut être dû à l'absence de pont du mois de mai et au temps maussade, l'été a battu tous les records, avec une augmentation de 800 visiteurs sur le seul mois d'août.

Les étrangers ont boudé notre région, par contre les familles ont été particulièrement présentes et les brochures dédiées aux enfants particulièrement appréciées.

Gageons que l'automne et ses célèbres manifestations permettront de maintenir une si belle dynamique.



www.auvillar.fr
UN SITE TRÈS VISITÉ !!

La fréquentation de notre site officiel de la mairie d'Auvillar ne se dément pas de mois en mois.

Depuis le lancement du site officiel de la mairie en février, 130 000 internautes sont venus le consulter. Avec une moyenne mensuelle de 16 200 visites, notre petit site, se voulant sans prétention tire bien son épingle du jeu. Le mois d'août a vu ses fréquentations un peu en baisse, vacances obligent, mais septembre semble partir en flèche, car les trois premiers jours du mois, on vu 1630 visiteurs sur nos pages web. Merci à tous les internautes. Nous continuerons de faire vivre ce site avec des informations d'actualités, mais aussi en soignant la présentation de toutes les références historiques, culturelles et touristiques d'Auvillar



REMONTER LE TEMPS D'UNE HORLOGE

Le mouvement d'horlogerie était entreposé depuis bien longtemps dans la chapelle Sainte Catherine et...couvert de fientes... Francis LAURENS avait gardé un œil dessus ! Il a fallu la visite de 25 horlogers membres de l'association française des amateurs d'horlogeries anciennes à Auvillar, pour que le processus de restauration se mette en marche. L'école Vincent Auriol de Muret s'est chargée de ce travail durant l'année scolaire 2009. Aujourd'hui, ce mouvement datant probablement de la construction de la première tour de l'horloge ou beffroi d'Auvillar en 1685, est exposé au Musée d'Auvillar. Et il fonctionne!!!



62 GASCONS CHEZ LES BRETONS

Pour le week-end de l'ascension, les gascons, sous la férule de l'association Garoust, sont allés rendre visite aux amis bretons de Saint-Servant.

Comme toujours, les retrouvailles furent chaleureuses, autour des spécialités culinaires des deux régions.

Les maires des deux villages ont donné un petit air officiel à cet échange en participant à la fête.



Trois jours bien remplis faits de visites comme Lorient et son musée de la voile Eric Tabarly. Port Louis, sa superbe citadelle et son musée des comptoirs des Indes. Une randonnée le long du canal de Nantes à Brest a permis aux organismes de « souffler un peu » après les agapes.

Tout le monde s'est donné rendez vous à Auvillar en 2011.



ECOLE DE DANSE

L'école de danse pour les enfants à partir de 4 ans, va reprendre son activité à compter du mercredi 15 septembre. Les cours auront lieu à la salle des fêtes, le mercredi de 14H à 18H, selon l'âge.

Si des adultes sont intéressés, il sera peut-être créé un cours, s'adresser dans tous les cas à M^{me} Céline MARTI au 05.63.39.69.22



Marché de Noël samedi 11 décembre

2010

pour sa 10^{ème} édition

Venez vivre
un moment magique
de 15h à 22 h !



MARCHÉ POTIER

pour sa 18^{ème} édition

60 potiers

vous donnent rendez-vous

SAMEDI 9 - DIMANCHE 10

OCTOBRE 2010

à Auvillar

dans le magnifique cadre
de la Place de la Halle aux
Grains

• Samedi 9 octobre

- 11 heures : Inauguration de la manifestation

- 20 heures : Repas à la salle des fêtes - 20 €
réservation à la Mairie (05.63.39.57.33).

Samedi et Dimanche

• Stand connaissance

« Le grès dans tout ses états »

Exposition et présentation de :

Patrick ROLLET - Céramiste à Boisse, Dordogne.

• Concours de sculptures

Auvillar « village des pèlerins »

Un « pèlerin-sculpture » sera choisi par la
Municipalité afin d'animer une façade dans une
rue du vieux village.

• Prix du Musée

Le thème : « Identité d'atelier 2010 »

Le premier prix viendra enrichir la collection de la
Municipalité.

• Tombola gratuite

Votez pour votre stand préféré et gagnez 3
céramiques d'une valeur de 150 €, 100 € et 50 €
offertes par le Crédit Agricole, tirage au sort le
dimanche à 18 heures.

• Animations :

de 14 heures à 18 heures

- ▶ Atelier d'enfants
- ▶ Construction d'un four à bois,
cuisson par Thierry BREUVART
- ▶ Démonstration Terre
- ▶ Musées



THÉÂTRE LE 20 NOVEMBRE

L'office du tourisme propose, une soirée détente avec la pièce « ILS S'AIMENT ». Ce spectacle entre comédie, humour et café théâtre, écrit par Pierre Palmade et Muriel Robin a été joué pour la 1^{ère} fois à Paris, en 1996.

C'est la reprise de Magali Léon et Rémy Larrose qui vous sera présentée le samedi 20 novembre à 21 h, à la salle des fêtes d'Auvillar. De la bonne humeur en perspective !!!

UNE QUATRIÈME CLASSE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AUVILLAR

Il y avait foule en cette fin d'après midi du vendredi 10 septembre, dans la classe des CM2 de l'école élémentaire d'Auvillar : de nombreux parents d'élèves, le maire, quelques conseillers municipaux, l'ensemble de l'équipe pédagogique réunie autour de Mademoiselle GALAN et Monsieur PANTEIX, inspecteur de l'Education Nationale. Ce dernier avait tenu à honorer de sa présence cette réunion, afin d'annoncer officiellement la création d'une quatrième classe au sein de l'École d'Auvillar. L'Inspecteur a rendu hommage au travail réalisé depuis de nombreuses années par Mademoiselle GALAN et son équipe, avant d'expliquer que l'augmentation des effectifs de l'École Élémentaire d'Auvillar justifiait cette création de classe. Il a également tenu à mentionner que l'implication et la réactivité de la Municipalité et de Michel DELRIEU, Maire d'Auvillar avaient contribué à cette décision. Il a enfin appelé l'attention du personnel enseignant et des parents, sur la nécessité de maintenir l'effectif des enfants scolarisés pour pérenniser ce nouveau poste d'enseignant.

Alors que l'inspecteur de l'éducation nationale quittait la réunion sous les applaudissements, les parents d'élèves se sont joints à l'équipe pédagogique pour déplacer le mobilier et réorganiser les classes afin que dès le lundi suivant, tout (ou presque) soit prêt pour accueillir les élèves selon la nouvelle répartition des classes.

Dans un contexte où il est souvent question du recul des services publics et de suppression d'effectifs, réjouissons-nous de cette nouvelle, qui, après l'installation du tableau blanc numérique l'année dernière, va permettre aux élèves d'Auvillar de travailler dans les meilleures conditions.

L'équipe pédagogique de l'école élémentaire est désormais ainsi composée :

- Madame Véronique BRAS (classe de CP)
- Mademoiselle Leslie COLCOMBET (CE1),
- Madame Delphine MAERTEN (CE2/CM1)
- Mademoiselle Geneviève GALAN (CM1/CM2).

Bienvenue à Mademoiselle Leslie COLCOMBET, nouvellement nommée à Auvillar.

Quant à l'école maternelle, elle est toujours dirigée par Madame Séverine FOURNIE (classe des MS/GS). Mesdames Stéphanie ROUGE et Laëtitia GAILLARD, à qui nous souhaitons également la bienvenue, s'occupent des TPS/PS.

C'est donc désormais six classes que le village réunit.



AUVILLAR AU PALMARÈS DES VILLAGES FLEURIS

Auvillar est une des 158 communes du département à avoir participé au concours des villes et villages fleuris 2010.

Le jury du concours départemental des villes et villages fleuris composé d'élus, de professionnels du jardinage et de membres d'offices de tourisme a dévoilé son palmarès 2010. Auvilleur a reçu les félicitations du jury dans la catégorie 1000 habitants. Ce résultat vient récompenser les efforts de la commune dans la réflexion globale du fleurissement et de la mise en valeur du village.



Bravo à Marie-Hélène Brettes et Bernard Robert qui se sont investis tout au long de l'été, sans compter leur temps, ainsi qu'aux employés de voirie qui entretiennent notre village tout au long de l'année. N'oublions pas non plus, les élèves des écoles d'Auvilleur, qui à la veille des vacances ont participé activement au fleurissement des jardinières de la Poste. Cette inscription au palmarès doit être maintenant confortée pour améliorer encore le fleurissement de la cité.



RENAISSANCE D'UNE VIEILLE DAME

Ce samedi 26 juin, la chapelle Ste Catherine a ouvert ses portes pour accueillir l'exposition "Chemins de lumière", après plusieurs mois de travaux de rénovation. La satisfaction de voir renaître ce site historique et religieux s'est manifestée lors de l'inauguration. Ji Dahai et Bruno Riboulot sont ainsi, les premiers artistes à avoir bénéficié de ce lieu pour cette exposition où nous avons pu apprécier la rencontre de deux calligraphes. Tout au long de l'été, 1800 visiteurs sont venus admirer les deux expositions et les fresques de la chapelle.



Les 8, 9 et 10 juillet la musique contemporaine était aussi présente à la chapelle Ste Catherine. Nos amis

américains de VCCA, accueillait des musiciens du monde et des compositeurs de musique contemporaine, au moulin à nef. Ils ont donné trois concerts d'une musique qui aurait pu surprendre. La qualité d'interprétation et le cadre intimiste ont enchanté les spectateurs venus nombreux.



Sainte-Catherine d'Alexandrie patronne des bateliers et des marinières était réputée pour sa grande culture, c'est donc tout naturellement que ces manifestations se partagent cet espace, mais la chapelle reste aussi un lieu de culte, et le 15 août, la statue de Sainte-Catherine a réintégré l'autel de la chapelle.



SOIRÉES INOUBLIABLES SUR LE PARVIS DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

Grande soirée ce samedi 3 juillet sur le parvis de l'église Saint-Pierre d'Auvilleur ! Les représentations de la veille avaient été annulées pour cause d'orage et les 60 figurants et l'équipe de l'association Animation et Culture en Terre Occitane (ACETO) avaient décidé de « se dépasser ». Il fallait y être ! 400 privilégiés ont assisté à un spectacle insolite. En effet, en plus du « traditionnel » son et lumière, de nombreux figurants équipés d'un micro ont redonné vie aux personnages qui ont fait la légende de Compostelle.



Le parvis de l'église se prêtait à merveille pour des fresques et des spectacles vivants, le 24 juillet vers 22h30, Vincent et Thiphaine ont accueilli une centaine de personnes pour une « veillée hors du temps » sur le thème de l'année jacquaire.



Judi 8 juillet, la chanson française s'est invitée à l'église Saint-Pierre, pour la 3^{ème} année, avec le groupe "Tous en scène". Ces chanteurs, tous enseignants de Courbevoie, ou des communes proches, ont revisité un répertoire dynamique et joyeux. Après les rappels, d'un public venu nombreux, c'est le célèbre "chiffon rouge" de Michel Fugain qui a clos le concert. Nous les attendons en 2011 !



23, 24 et 25 juillet « VIENS PEINDRE AUVILLAR »

Malgré une légère baisse dans la participation, cette édition 2010 a accueilli des artistes de qualité et ce dans toutes les catégories. Les fidèles sont toujours là et de nouveaux talents découvrent la beauté de la cité. Le plus de cette édition : 3 ateliers enfants, tous animés par des artistes ont agrémenté la place de la halle en ce dimanche matin.

Un public nombreux s'est pressé autour de la halle pour la promulgation des résultats vers 17h.

• La catégorie "jeunes" a été remportée par Baptiste DARRICAZZEZE âgé de treize ans. Il a débuté le dessin depuis trois ans seulement et "il devrait rapidement concourir dans la catégorie "confirmés".



C'est Jean-Jacques DAUGA qui l'affirme et il en connaît un rayon M. DAUGA, puisqu'il vient encore une fois de remporter le 1er prix "confirmés" de "Viens Peindre Auvillar 2010".

- Le 1^{er} prix aquarelle a été remporté par Eric THERET, très heureux et quelque peu surpris de son succès.

- Le 1^{er} prix "amateurs" est revenu à Danielle COQUIGNU.

- Le "prix du public" a été attribué à Pierre GARCIA.

Ils ont tous promis de revenir l'année prochaine. L'office du tourisme, fraîchement rénové en cette année accorde une place de choix aux œuvres primées et les premiers prix de cette édition y sont exposés.



UNE SEMAINE MUSICALE EXCEPTIONNELLE

Du 1^{er} au 8 août, la musique d'un haut niveau de qualité était au rendez-vous comme chaque deux ans avec nos amis de l'ensemble choral et orchestral de Tübingen. Lors du pot d'accueil chaleureux de la municipalité, on a célébré l'amitié franco-allemande et on a mis l'accent sur la longévité de cet échange culturel qui dure depuis 1985 et qui n'a cessé de prendre de l'ampleur sous la houlette et avec les bénévoles de l'association SFA.

En effet, cette année, pour programmer une œuvre majeure, le Requiem de Mozart, Hans-Walter Maier le chef de chœur a amené à Auvillar cinquante choristes et musiciens, dont certains n'étaient jamais venus (il paraît qu'ils veulent revenir !) et même trois trombonistes professionnels venus de trois pays.



Tout au long de la semaine, passants, pèlerins et touristes ont pu apprécier les « impromptus » des jeunes musiciens sous la Halle, où régnait une belle ambiance. Le traditionnel « pique-nique musical » a connu lui aussi un vrai succès le mercredi. Le Requiem de Mozart a eu une résonance particulière puisqu'il a été dédié à la mémoire de la famille Garrigou-Grandchamp et d'une choriste de Tübingen disparus tragiquement quelques jours plus tôt.

Ce concert a clôturé à l'église Saint-Pierre absolument comble, une semaine formidable.



EUROPA COMPOSTELLA

Le 6 août, les bourdons d'Europa Compostella ont quitté Auvillar et ...le Tarn-et-Garonne. Depuis des siècles les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle se retrouvent sur les mêmes chemins.



En cette année jacquaire, un relais pédestre européen, transmet d'étape en étape les bourdons et livres d'or, sur plus de 20 000 kms. Un groupe de marcheurs auvillalais est allé à la rencontre de ces pèlerins « solidaires de la Terre et des Hommes ». Après avoir apprécié la visite commentée de la chapelle du port et le rafraîchissement mérité, tout le monde a rejoint le village pour un accueil sous la halle. Le maire et une nombreuse assistance ont célébré cette passation des 9 bourdons qui venaient de Hollande, Italie, Allemagne, Norvège, France, Grande Bretagne, Slovénie...



VINCENT, TIPHAINE... ET LES AUTRES

Tout au long de l'été, les mardis vers 21h, les balades nocturnes théâtralisées ont encore mis en scène Vincent le jacquet et Thiphaine. Encadrés par les porteurs de flambeaux et l'apparition d'un certain Marcabrun,



troubadour Auwillarais, ils ont enchanté plus de 500 spectateurs qui ont assisté aux quatre représentations. Quelques belles lavandières ont animé le vieux lavoir en s'invectivant pendant leur labeur, alors qu'un marinier venait implorer Sainte-Catherine patronne des bateliers, le tout se terminant par le pot de l'amitié devant la chapelle Sainte Catherine illuminée. La possibilité de visiter l'exposition "chemin de lumières" de Ji-Dahai et Bruno Riboulot était proposée aux courageux qui avaient atteint le port. Nombreux sont ceux qui ont profité de l'aubaine.



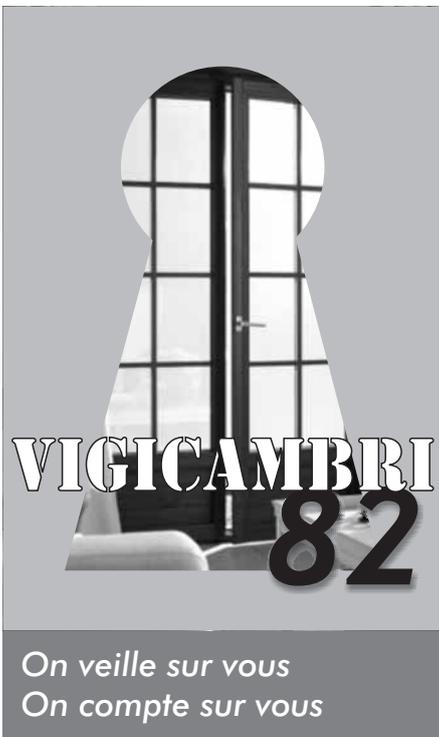
PEINTURE

C'est un retour aux sources pour Claude Carrie-Avenati qui revient dans le village de son enfance pour une nouvelle exposition. Après 1999 et 2006, la salle du conseil municipal a accueilli pastels et porcelaines peintes, pendant 3 semaines. Mais au cours d'échanges avec les visiteurs intéressés, l'artiste savait présenter eaux fortes ou gravure sur cuivre.



LA CHASSE AU TRÉSOR EST OUVERTE EN TARN ET GARONNE... ET À AUVILLAR

C'est avant tout une invitation à la balade et à la découverte, un fil conducteur qui vous conduira de partenaires en partenaires pour résoudre des énigmes en vous amusant, en Tarn et Garonne. Jeu gratuit et sans obligation d'achat. Passionnés de jeux de pistes, d'énigmes, d'aventures ou tout simplement de promenades, ce jeu est destiné à promouvoir essentiellement un tourisme de proximité. Téléchargez votre passeport, sur WEB TRESOR et lancez-vous dès à présent à la recherche d'indices. Sur le terrain, votre partenaire vous remettra l'énigme. Ici, à Auvillar, vous êtes invités à cheminer à la recherche de 5 lettres énigmatiques... Pour tous renseignements adressez vous à l'office du tourisme.



Plan d'action de lutte contre les cambriolages

LES CLEFS POUR PROTÉGER VOTRE DOMICILE DES CAMBRIOLAGES

Veillez à ne pas détenir de sommes d'argent importantes à votre domicile. Ne tentez pas les voleurs, en déposant devant chez vous, les emballages de vos achats.

Photographiez (numérique si possible) l'ensemble de vos objets de valeur, relevez les références et numéros de vos appareils audiovisuel/électroménager et adressez-en une copie à un proche ou à votre assureur.

Renforcez les accès à votre habitation (portail, portes, fenêtres, garages, caves...) et ne négligez pas le barreaudage des petites fenêtres et soupiraux.

Même présent à votre domicile, prenez l'habitude de verrouiller tous les accès.

Ne laissez jamais vos clés cachées à l'extérieur (paillason, pots de fleurs,...). Ne mentionnez jamais votre adresse sur un trousseau de clés.

Ne déposez jamais vos clés, sac à main, portefeuille dans l'entrée de votre habitation.

Prenez l'habitude, si possible, d'ouvrir la porte avec un téléphone à la main. En cas de doute sur un visiteur (agents ERDF, policiers, gendarmes, agent des services des eaux...), n'hésitez pas à faire le 17.

Ne laissez jamais les clés sur le contact de votre véhicule et les papiers dans l'habitable (carte grise, assurance et permis), faites des photocopies et adressez-les à un proche.

Vous vous absentez : faites relever votre courrier par des proches ; à défaut, contactez les services de la Poste pour que votre courrier soit conservé.

N'enregistrez pas sur votre répondeur téléphonique de message faisant mention de votre absence prolongée.

En cas d'absence prolongée, faites si possible ouvrir et fermer les volets par un proche, le matin et le soir.

Étudiez la possibilité de vous équiper d'un système d'alarme ou d'éclairage automatique.

Des opérations "tranquillité vacances" (rondes des forces de sécurité) sont organisées pendant les vacances scolaires : signalez votre départ auprès des services de police et de gendarmerie nationale (inscriptions simples, rapides et gratuites, à l'aide d'un formulaire disponible sur le portail internet des services de l'État :

www.tarn-et-garonne.gouv.fr

Ce formulaire doit être remis dûment complété, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dont dépend votre domicile).



VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE ?

Contactez sans délai la police ou la gendarmerie nationale au 17 de jour comme de nuit.

Laissez les lieux tels que vous les avez trouvés pour ne pas détruire les traces ou indices susceptibles de permettre l'identification des auteurs.

Dressez une liste aussi complète que possible des objets volés et transmettez-là au service enquêteur avec si possible les références de vos appareils ainsi que des photographies.

Déposez plainte auprès de la police ou de la gendarmerie nationale ; un récépissé de dépôt de votre plainte vous sera délivré et servira pour votre compagnie d'assurance.

Si des cartes ou chèques bancaires ont été dérobés, **faites immédiatement opposition** (voir les numéros ci-après) et signalez aux enquêteurs l'utilisation éventuelle de vos formules de chèques ou de votre carte bancaire.

Remplacez rapidement vos serrures et vos verrous.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

GROUPEMENT DE GENDARMERIE 82

05 63 22 52 00



OPPOSITION CHÈQUES VOLÉS

08 92 705 705



OPPOSITION CARTES VOLÉES

Le plus simple et le plus rapide est d'appeler le numéro spécial du serveur interbancaire

0 892 705 705 (0,34€ / mn)

serveur vocal interactif, ouvert 7 jours sur 7, qui oriente chaque appel vers le centre d'opposition compétent.

Mais vous pouvez aussi appeler directement le numéro propre à votre banque.

Vous trouverez aussi le numéro de téléphone à appeler à côté des distributeurs de billets, et il est en général également indiqué au dos des tickets de retrait.

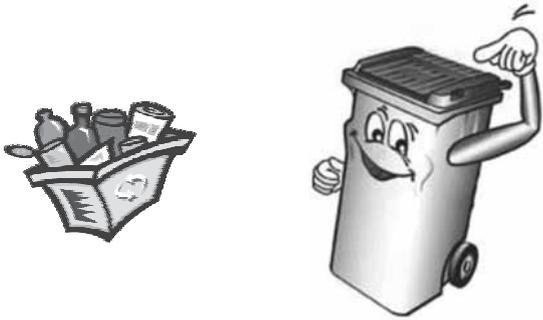
**EN CAS D'URGENCE
COMPOSEZ LE 17**

GÉRONNS NOS DÉCHETS

Rappel de quelques règles simples pour une gestion collective et individuelle.

CONTAINERS À ORDURES ET CAISSES JAUNES

Les containers et caisses jaunes sont attribués au logement et non aux occupants. Lors d'un déménagement, les occupants doivent restituer les containers et caisses jaunes. Il est demandé aux propriétaires de s'assurer de la restitution par les locataires lors de l'état des lieux de fin d'occupation.



BENNE À DÉCHETS VERTS

La benne à déchets verts est un service mis à la disposition des administrés, avec une priorité à ceux qui ne peuvent se déplacer à la déchetterie communautaire. Le coût annuel de ce service se monte à environ 3250 €. Cette dépense comprend la location de la benne, l'enlèvement et le prix des déchets déposés au poids !

Il est demandé aux habitants ayant la possibilité de se rendre à Valence d'Agen de privilégier l'option déchetterie communautaire qui est gratuite (voir ci dessous). Il est rappelé également que les sacs plastiques et autres déchets non verts (gravats, bois, pots, etc) sont proscrits !

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Le coût de ce service, comme la benne à déchets verts est supporté directement par la collectivité auvillaraise. Ce service communal fonctionne le premier mercredi du mois. Il est nécessaire de s'inscrire en mairie et ce jusqu'à 48 heures à l'avance. Toute inscription ne respectant pas ce délai ne sera pas prise en compte.

Les encombrants entrant dans cette collecte sont : les gros meubles, le gros électroménager, les matelas, téléviseurs. Il est rappelé qu'en cas d'achat d'électroménager, le vendeur se doit de reprendre l'appareil hors d'usage. C'est la loi Grenelle 1 et le client paie pour cela (écotaxe).

Les employés municipaux ne collecteront plus les encombrants qui n'en sont pas, c'est à dire ceux qui peuvent être transportés dans un véhicule léger pour être déposés à la déchetterie communautaire.

DÉCHETTERIE POUR PARTICULIERS À VALENCE D'AGEN QUARTIER PROUXET

Depuis 1992, les habitants de la Communauté de Communes des Deux Rives sont invités à déposer leurs déchets à la déchetterie de Prouxet située à Valence d'Agen. Un site qui peut recevoir des déchets de toutes natures : batteries, cartons (pliés, vides et non souillés), vieux papiers, plastiques, verre, piles boutons, métaux (ferreux ou non ferreux), bois, meubles, pots de peinture, déchets verts (branches, feuilles...), gravats et ordinateurs.

• Du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

• Le samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Fermé les dimanches et jours fériés. Téléphone : 05 63 39 91 75.

Ramassage des ordures ménagères. Voir le règlement déjà diffusé dans le Petit Journal d'Auvillar n° 8.

A noter, que dans le cas d'une semaine avec jour férié, le ramassage est décalé d'un jour

exemple :

jour férié le MARDI : ramassage le SAMEDI

jour férié le LUNDI : ramassage le MARDI et le SAMEDI

Autre rappel : La lagune du quartier du Ramier n'est pas une décharge. Le dépôt d'ordures y est donc strictement interdit sous peine d'amende.

PASTILLES D'IODE

**VOUS VENEZ D'ARRIVER À AUVILLAR,
n'oubliez pas de retirer au secrétariat de mairie,
le bon de retrait des pastilles d'iode.**

